SAGE
DE LA VALLÉE DE L'YÈRES

POUR UNE GESTION PÉRENNE DES RESSOURCES EN **EAUX** DU **TERRITOIRE**

SAGE
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Vallée de l'Yères

Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte

UN TERRITOIRE COHÉRENT À L'ÉCHELLE DE LA GOUTTE D'EAU

Qu'est ce qu'un bassin versant ?

Le bassin versant ou bassin hydrographique se définit par la surface au sol collectant les eaux de pluie qui circulent puis convergent naturellement pour alimenter un point bas : un cours d'eau, lacs, ... Ses contours sont définis par les frontières naturelles que sont les lignes de crêtes ou lignes de partage des eaux.

Le SAGE* de la vallée de l'Yères se déploie sur 340km²

Il intègre le bassin versant de l'Yères, ainsi que la frange littorale jusqu'au 1 mile des côtes. L'Yères, petit fleuve côtier de 44km, prend sa source à Aubermesnil-aux-Erables et se jette dans la Manche au niveau de Criel-sur-Mer. Son cours structure la vallée et constitue la colonne vertébrale du territoire.

39 communes s'inscrivent partiellement ou totalement dans son périmètre, réparties sur 5 communautés de communes que sont les Communautés de Communes de Falaises du Talou, des Villes Sœurs, la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy, de Londinières et de Bray Eawy.

QUEL EST L'INTÉRÊT DE TRAVAILLER À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT ?

Le SAGE a pour objectif de préserver les ressources en eau d'un territoire tant en qualité qu'en quantité. L'eau n'ayant pas de frontière administrative, l'échelle la plus pertinente pour englober toutes les eaux à la fois superficielles et souterraines est celle du bassin versant, telle une « bassine » qui collecte toutes les eaux de pluies du territoire avant leur rejet en mer. Ainsi le travail à l'échelle du bassin versant permet de coordonner des actions à la « source », à l'amont

Patrick Martin,
Président de la CLE du SAGE

Une bonne nouvelle pour le territoire de la vallée de l'Yères ; le SAGE est adopté depuis le 8 juillet 2020.
Mis en chantier en 2012, ce SAGE est administré par la CLE (Commission Locale de l'Eau), instance collégiale représentative des usagers et acteurs du territoire.
Ses missions visent à protéger les ressources aquatiques de notre belle vallée de l'Yères sur les 39 communes concernées.
La préservation des zones humides, la prévention des risques d'inondation, la protection du patrimoine piscicole, la lutte contre les pollutions et, bien entendu, la gestion dans le temps des ressources en eau.
L'eau est un enjeu vital pour l'avenir. Notre volonté à travers ce SAGE est d'en préserver la qualité et la pérennité, les générations futures nous en seront reconnaissantes.

susceptibles d'impacter le littoral en aval. Cette vision d'ensemble offre une gestion globale des ressources compatible avec le fonctionnement naturel des écoulements des eaux.

Cette gestion solidaire de bassin appelée solidarité amont-aval permet, à l'ensemble des acteurs du bassin versant, de contribuer à l'amélioration des impacts cumulés depuis l'amont sur l'aval.

C'est dans cet état d'esprit que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte (SMBVYC), structure porteuse du SAGE, œuvre au quotidien, au côté des acteurs du territoire, des usagers de l'eau, des particuliers, des collectivités...

*Qu'est ce que le SAGE ?

Le SAGE est une déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), lui-même prévu par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. Il propose des mesures adaptées à l'échelle d'un bassin versant pour favoriser la gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers.

LA CÔTE, UN JOYAU À PRÉSERVER

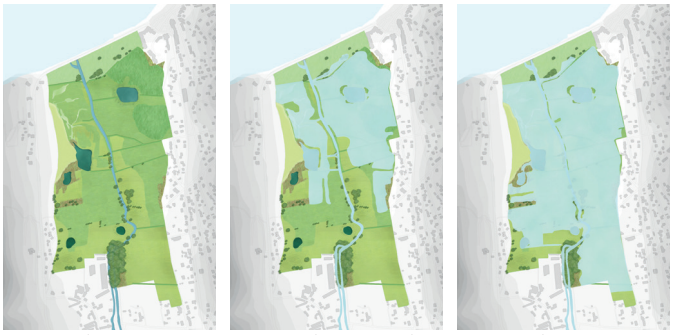

étude écologique et paysagère ZIBD Dep76 Agence Topo

carte de la basse vallée hors submersion — carte de la basse vallée en submersion intermédiaire — carte de la basse vallée en submersion haute

A la convergence des ressources en eau, il illustre parfaitement les problématiques du SAGE.

Les prés salés, successivement émergés et immergés au gré des marées, **jouent un rôle hydraulique important dans la régulation des eaux de la vallée.** Ils représentent une richesse écologique très spécifique et rare de notre territoire, plus de 250 espèces végétales y ont été identifiées, qu'il faut préserver.

Situé à l'interface de la mer et de la terre, le territoire côtier est particulièrement stratégique pour notre territoire. C'est là, que les eaux douces de l'Yères rejoignent les eaux salées de la Manche et rencontrent celles de la nappe phréatique. Cette zone humide de basse vallée est également appelée **Prés-salés**. C'est le point le plus bas du bassin versant. Il concentre les eaux de pluies du territoire qui s'écoulent de l'Yères vers la mer.

LA QUESTION DE LA BUSE

Actuellement busé*, l'exutoire de l'Yères ralentit l'évacuation des eaux stockées dans les prés-salés. Cette

Jean-Pierre Vangucht,
habitant du littoral

L'eau est la source de la vie, un cours d'eau abrite des végétaux, des insectes, des amphibiens qui donnent une richesse aux milieux. La vallée de l'Yères est comme un petit bijou, nous ne devons pas tomber dans le piège de l'aménagement à tout va. Lorsque je cours sur le littoral, je ramasse les déchets (bouteilles, canettes). Je ne me promène jamais sans mon sac et je convertis mon entourage à ce type d'actions. La prise de conscience collective sur les macrodéchets continentaux qui polluent nos océans est primordiale. J'aimerais organiser une sorte de défis déchets alliant courses à pied et nettoyage du littoral ou de la vallée.

Pauline Bouquet,
habitante de la vallée de l'Yères

Le bord de mer m'évoque un paysage toujours changeant. C'est un paysage qui se modifie également de par la dynamique d'érosion de falaise, estimée à 20 cm par an. Il est soumis aux éléments marins entre autres et perceptible notamment par la disparition de certains chemins de randonnées en bordure de falaise.

La présence d'épis qui ponctue la façade littorale, caractérise la bétonisation qui a eu lieu pour lutter contre la mer. Elle a conduit in fine à une dénaturation du littoral... pour quelle utilité et quelle efficacité ?

buse constitue également le 1er obstacle pour les poissons migrateurs qui ne peuvent plus remonter l'Yères pour s'y reproduire.

Le littoral et ses falaises crayeuses sont en dynamique perpétuelle. Il est important de bien les connaître.

**busé : le cours de l'Yères est canalisé sous la route-digue et acheminé par un ouvrage maçonné appelé « buse » , long de 60m qui permet à l'Yères de se rejeter assez loin en mer sans que le canal ne soit obstrué par les galets.*

Quelques actions phares du SAGE

LE RETOUR À UN FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE NATUREL DES PRÉS-SALÉS

Aujourd'hui fortement dégradé par la présence de la buse, il est nécessaire de sensibiliser à l'importance de de la dynamique de ce milieu.

MIEUX CONNAÎTRE LE RECUL DE LA FALAISE

Connaître l'érosion, c'est pouvoir adapter les politiques d'aménagement en conséquence.

TRAVAILLER DE CONCERT SUR LA FAÇADE MARITIME

Réfléchir et agir ensemble de Dieppe au Tréport pour être cohérent et plus efficace, face aux évolutions climatiques pressenties, marquées entre autres par l'élévation du niveau marin et la récurrence des tempêtes.

GÉRER LES EAUX PLUVIALES À LA SOURCE

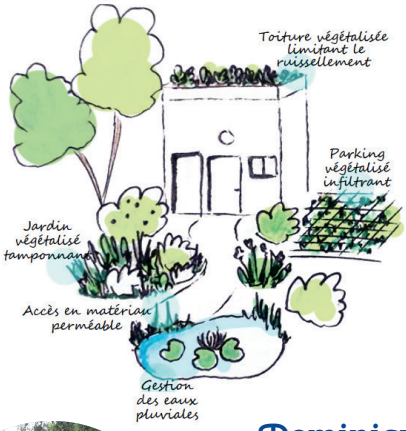

Le bassin versant de l'Yères est un territoire très rural sur lequel le risque d'inondation est étroitement lié aux ruissellements et coulées de boue, dont la survenue peut être brutale.
En zone urbaine, les ruissellements, généralement appelés eaux pluviales, trouvent leur origine dans l'imperméabilisation des sols.

Il est nécessaire **d'agir de façon préventive et de gérer les eaux de pluie à la source**, c'est-à-dire dès leur production, afin de limiter les volumes d'eau qui s'écoulent en aval.
Le SAGE œuvre pour une connaissance partagée de ce risque permettant de comprendre, de tirer les enseignements du passé et de s'en prémunir au mieux. L'intensification pressentie des

Dominique Vallée,
Maire de Foucarmont

Pour l'aménagement d'un nouveau quartier, notre attention s'est portée sur la gestion des eaux pluviales. En amont des terrains, une large bande enherbée a été sauvegardée pour favoriser les infiltrations, complétée par une noue qui captera et conduira les éventuels ruissellements. Les eaux pluviales seront traitées à la parcelle, en privilégiant l'infiltration, les aires de stationnement aménagées en matériaux perméables. Enfin, un bassin hydraulique de 660 m³ sera créé au point bas des terrains, intégré dans un vaste arboretum composé de variétés oubliées, de fruitiers, de quelques ruches et d'installations de loisirs.

Isabelle Feron,
Responsable du bureau Environnement Risques et Sécurité à la DDTM Dieppe

Face à l'évolution des actions humaines, au développement des surfaces imperméabilisées et aux modifications des pratiques culturales, il s'avère indispensable de limiter toute source de production de ruissellement dès l'origine en infiltrant sur place et en collectant les ruissellements résiduels. Dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, nous veillons à ce que les eaux pluviales soient gérées sur la parcelle afin d'éviter d'aggraver les inondations en aval de la construction. Les collectivités peuvent s'appuyer sur la cellule d'animation du SAGE au sein du SMBVYC.

événements climatiques extrêmes implique le développement de l'alerte et la mise en sécurité des biens et des personnes, face à des ouvrages de lutte qui ne seront plus adaptés.

Une toiture végétalisée réduit de **40** à **80%** les volumes ruisselés par an et de **60-80%** le volume d'une pluie d'orage

L'association haies et fascines **divise par 3** la vitesse d'écoulement

Une haie infiltre **400mm** d'eau/h,
Une prairie infiltre **200mm** d'eau/h
(sur sol non tassé)

Quelques actions phares du SAGE

LE MAINTIEN DES BARRIÈRES NATURELLES

Les éléments fixes du paysage (haies, fascines, mares, prairies, zones humides) participent à la régulation des eaux de pluies en créant un frein au ruissellement et en facilitant l'infiltration de l'eau et le dépôt des sédiments. Il sont à maintenir et à préserver. Il est donc indispensable de les redéployer sur notre territoire de plus en plus marqué par de grandes étendues de culture sans obstacle aux ruissellements.

LA GESTION DES EAUX À LA PARCELLE

Les projets d'urbanisation, quelque soit leur superficie, doivent intégrer la végétation comme espace tampon et gérer les eaux pluviales produites à la parcelle. Le meilleur compromis reste de bannir les surfaces imperméables en bitume, béton pour privilégier les zones d'infiltration en ayant recours à des revêtements perméables (pelouse, toiture végétalisée, graviers, bois).

L'ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES

Repenser l'organisation des parcelles, en réduire les superficies, les rythmer et les structurer par des éléments paysagers (haies, boisements, fascines, bandes enherbées ou fleuries destinées à la fauche tardive) permettront de redynamiser la vie du sol et de limiter le ruissellement.

DES MILIEUX RICHES ET UTILES

LES ZONES HUMIDES du bassin versant de l'Yères sont lovées dans le lit majeur de l'Yères, c'est-à-dire l'enveloppe maximale que peut prendre le fleuve lorsqu'il est en crue. Seules 2 d'entre-elles sont perchées sur les falaises littorales.

Les zones humides ne représentent que 2,5% du territoire (775 ha)

Les zones humides sont des terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon temporaire ou permanente. Elles peuvent être en relation avec la nappe phréatique. Bien que précieuses, 2/3 des zones humides ont été détruites en France.

Elles offrent des services inégalés :
Comme une éponge, elles régulent les fluctuations d'eau en contenant les débordements et en les restituant en période sèche. Elles jouent le rôle de tampon hydraulique.

Grâce aux microorganismes présents dans leur sol capables de dégrader les polluants, elles possèdent un rôle épurateur. Ce sont des filtres. Elles hébergent une biodiversité très riche.
Elles sont de plus, compatibles avec une gestion par fauche tardive ou encore par pâturage extensif ce qui permet de concilier une agriculture durable avec la gestion de ces espaces sensibles.

L'YÈRES est un petit fleuve au profil relativement naturel, entre méandres, portions de ripisylves herbacées à arborées, ombragées ou ensoleillées, passant d'une eau calme à agitée. Cette alternance de faciès lui confère sa bonne santé. Troublée par les apports de boues lors d'épisodes pluvieux importants, elle peut impacter la qualité des eaux de baignade, avant de recouvrer son équilibre rapidement.

Laurent Delisée,
l'Office français de la biodiversité (OFB)

La vallée de l'Yères abrite une biodiversité remarquable. Il convient de stopper son érosion en la préservant et en la restaurant. Pour y parvenir, l'OFB participe à l'acquisition de connaissances sur la faune et la flore. Il apporte un appui technique et effectue des contrôles de police de l'environnement. En vallée de l'Yères, il s'agit de préserver les milieux, de renaturer ceux dégradés et de restaurer les continuités écologiques en commençant par l'embouchure. Le SAGE de l'Yères constitue un outil participatif permettant de relever ces défis, notamment via les règles qu'il a instaurées.

Frédéric Walet,
Eleveur d'un troupeau laitier, de la vallée de l'Yères

Nous avons adapté le rythme de notre exploitation à celui des zones humides, sorte de trop plein temporaire d'eau, qui s'assèche relativement rapidement. La gestion des zones humides par pâturage extensif, couplée à une fauche annuelle permet d'alimenter le cheptel toute l'année. La proximité des prairies en bordure de cours d'eau permet d'abreuver le troupeau in situ. Grâce à la mise en place d'abreuvoir, les berges ne sont pas piétinées et le lit du cours d'eau n'est pas perturbé.
Il est important de maintenir l'Yères le plus naturel possible et le plus longtemps possible.

En dépit des pollutions, le cours d'eau est également fragilisé par les ouvrages tels que les seuils de moulin qui fragmentent son linéaire. Leur chute d'eau constitue un obstacle à la remontée des poissons migrateurs. Les saumons, truites de mer et autres espèces dont le cycle de vie est partagé entre la mer et le fleuve ont déserté l'Yères.

Protéger
les zones humides

Les zones humides de l'Yères, c'est

13 espèces de libellules, soit **26%** du cortège régional,

11 espèces d'amphibiens dont **43%** menacées à l'échelle régionale,

354 espèces végétales indigènes dont **10** menacées.

Les zones humides et l'Yères bénéficient d'un classement en site Natura 2000.

Afin de les préserver de toute dégradation, le SAGE prévoit leur classement dans les documents d'urbanisme, évitant alors leur disparition future.

Il interdit strictement tout projet sur les zones humides identifiées comme étant les plus précieuses du territoire. Il prône l'évitement du site en appliquant de fortes mesures compensatoires.

L'EAU POTABLE, UNE RESSOURCE VULNÉRABLE À PROTÉGER

Sur le bassin versant de l'Yères, l'eau potable est puisée dans la nappe phréatique. Elle provient des eaux de surface (eau de pluie ou stagnantes dans les ZH) qui s'infiltrent progressivement dans le sol puis dans la craie, permettant d'alimenter ce réservoir souterrain.

La recharge des nappes s'effectue préférentiellement d'octobre à mars. La quantité disponible est donc étroitement liée aux fluctuations saisonnières tant en précipitations hivernales (remplissage) qu'en consommations (sur un territoire agricole, et touristique).

L'eau des nappes reste vulnérable aux substances et polluants utilisés en surface. Nitrates, pesticides, particules sédimentaires peuvent contaminer durablement la nappe empêchant à terme son exploitation et réduisant les capacités de distribution d'eau. Depuis 10 ans, les teneurs en nitrates ne cessent de s'accroitre et des pics de pesticides sont régulièrement détectés.

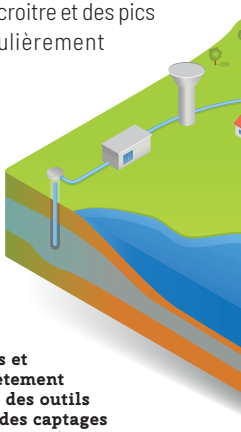

Charlotte Bauchet,
Responsable d'opérations syndicat d'Eau Caux Nord Est

Notre gestion de la ressource en eau repose sur un réseau performant, une qualité assurée pour l'ensemble des usagers et une continuité de service, tout en limitant les pertes. Concrètement cela consiste à faire un diagnostic du réseau, mettre en place des outils de suivi et planifier des actions correctrices. La sécurisation des captages entre eux permettra d'offrir une gestion durable de la ressource et in fine de palier la survenue d'éventuels pépins tant en quantité qu'en qualité.

Katiana Penneras,
Présidente de la Kafet'Yères, bar à livres associatif de la vallée de l'Yères

La kafet'Yères dispose d'un potager sans pesticide où l'on procède à la récupération des eaux de pluie, au compostage, à l'échange de graines, à l'hôtel à insectes. Des livres sont mis à disposition pour échanger autour de ces diverses thématiques. Des ateliers de fabrication de produits ménagers ou cosmétiques naturels permettent de sensibiliser aux polluants dans l'environnement. Nous privilégions le réemploi des verres par nos clients par souci d'économie d'eau. Tout cela s'inscrit dans une approche globale environnementale.

Le bassin versant de l'Yères est desservi par 6 aires de captage*.

Une fois puisée, l'eau « brute » est traitée afin de rester potable. Elle transite par les réseaux vers les réservoirs (châteaux d'eau) avant d'être distribuée dans chaque habitation. Après utilisation, elle repartira vers la station d'épuration ou l'unité d'assainissement individuelle où elle sera de nouveau traitée avant rejet dans le milieu naturel.

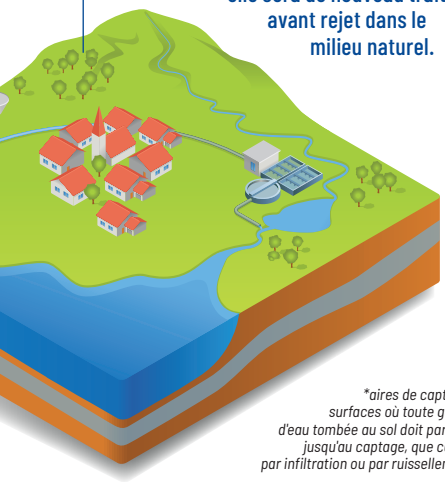

**aires de captage : surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol doit parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement.*

Quelques actions phares du SAGE

SÉCURISER LES CAPTAGES

Pour protéger durablement la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité, le SAGE œuvre pour la sécurisation inter-captages permettant de les secourir en cas de pollution ou de déficit quantitatif. Cela nécessite aussi de maintenir ou d'améliorer les performances des réseaux actuels afin d'éviter les pertes d'eau.

LUTTER CONTRE LES SUBSTANCES ET LES PRATIQUES NÉFASTES

Pour protéger les ressources en eau, les nappes et bien souvent la santé, le SAGE sensibilise les usagers à la dangerosité des molécules, au partage des techniques alternatives plus vertueuses...

GÉRER DE FAÇON ÉCONOME

Limiter de façon préventive les pertes inutiles et notre empreinte en eau est indispensable pour préserver cette ressource qui n'est pas infinie. L'accompagnement des particuliers, des collectivités, des entreprises et des agriculteurs pour adapter les pratiques, les process afin de limiter notre dépendance à l'eau et notre impact sur l'environnement est notre défi commun de demain.

SMBVYC
(syndicat de bassin versant
de l'Yères et de la côte)
Place du général De gaulle
76910 Criel-sur-Mer
02 35 50 61 24
sage@sbvyeres.fr

ASPRY
(Association des Propriétaires
Riverains de l'Yères)
52 rue de la libération
76910 Criel-sur-Mer
02 32 18 94 78
aspry@wanadoo.fr

SIEA Caux Nord Est
(Syndicat Intercommunal d'Eau
et d'Assainissement)
91 rue de la libération
76910 Criel-sur-Mer
02 35 82 87 23
syndicat.cne@orange.fr

SIAEPA St léger aux bois
15 Bis rue de l'Eglise
76340 Réalcamp
02 35 93 44 15
siaepadestlegerauxbois@wanadoo.fr

SIAEPA vallée de l'Yères
1 Place Georges Houssaye
76600 Grandcourt
02 35 93 78 21
siaepadegrandcourt@laposte.net

SIAEPA source de l'Yères
Rue de la source de l'Yères
76340 Aubermesnil-aux-Erables
02 35 93 42 24
siaepa.sourcesdelyeres@orange.fr

Asteria Communication ★ RCS Rouen 820 280 980 - 03/19 - Crédit photos : SMBVYC
PEFC ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées

Pour aller plus loin, le SAGE est consultable sur le site internet sbvyeres.fr
ainsi qu'auprès de votre mairie.

SAGE
Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
Vallée de l'Yères

Syndicat
du Bassin Versant
de l'Yères et de la Côte

eau
seine
NORMANDIE